

1° La quantité de lait vendue tous les jours à Montréal est de 24,000 gallons: soit 96,000 pintes.

2° La quantité qui arrive per chemin de fer est 18,000 gallons.

3° La quantité qui arrive par bateau, 1,000 gallons.

4° La quantité qui arrive par voiture, 5,000 gallons.

5° Il y a à Montréal 525 laitiers.

6° 116 qui ont des vaches et résident dans la Cité.

7° Deux établissements où l'on stérilise le lait.

8° Hemmingford, Richmond, Ottawa, Cornwall, Rouses Point, "Halifax C. P. R." et Ottawa, à 10 heures p.m.

9° La ligne d'Ottawa est quotidienne.

La ligne de Québec, C. P. R., est quotidienne.

La ligne de Québec, Grand Nord n'est pas quotidienne.

La ligne de Lévis est quotidienne, G. T. R.

La ligne de Sorel, S. S., est quotidienne.

La ligne de Beauharnois, N. Y. C., est quotidienne.

La ligne de Toronto est quotidienne.

La ligne de St-Rémi n'est pas quotidienne.

Or, comme le consommateur paie 6 sous l'été et 8 sous l'hiver pour chaque pinte de lait, multiplions cette quantité de lait par une moyenne de 7 sous, et nous obtiendrons un total de \$6,720.00 par jour et \$2,422,800.00 par année.

Ces chiffres prouvent abondamment que le commerce de lait vaut la peine qu'on le réglemente dans le but de protéger les consommateurs. J'ai dit plus haut qu'il nous venait du lait de certains endroits ayant plus de soixante heures au moment de sa distribution, voici la preuve:

Ces endroits sont mal servis par des trains irréguliers qui ne passent pas tous les jours, c'est ce qui explique le retard apporté dans l'expédition de leur lait. Je me demande pourquoi le Bureau d'Hygiène qui connaît ces détails n'empêche pas l'entrée de ce lait impropre dans notre ville. Je crois que les règlements municipaux sont insuffisants et que les inspecteurs sont obligés de tolérer cet état de chose. Il y a là évidemment une occasion pour notre Commission de réforme d'établir un règlement qui prohiberait la vente à Montréal d'un lait plus vieux de vingt-quatre heures, limites extrêmes. Pour atteindre ce but, il suffirait de défendre aux fermiers d'expédier du lait en ville, sans un permis